

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION ENS/8/10.2022

Objet : Bourses scolaires – Actualisation des grilles tarifaires en cours d’année

CONSIDÉRANT que ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leurs grilles tarifaires pour l’année scolaire 2022-2023, en dehors des délais de rigueur,

CONSIDÉRANT que les postes n’ont pas mis à jour les grilles tarifaires du logiciel SCOLA et que, par conséquent, les quotités boursières accordées seront calculées sur la base des anciennes grilles tarifaires,

CONSIDÉRANT que les familles ne sont pas responsables du manque d’anticipation de ces établissements,

DEMANDE que l’AEFE et son Service d’aide à la scolarité enjoignent les établissements dans cette situation d’assumer le surcoût supposé pour les familles boursières.